

Metz, le 3 décembre 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Installation de points d'apports volontaires dédiés aux biodéchets au centre-ville de Metz

Après le quartier de Metz Patrotte et les communes d'Ars-sur-Moselle, du Ban-Saint-Martin et de Moulins les Metz, équipés de bornes dédiées à la collecte des déchets alimentaires depuis le mois d'octobre, l'expérimentation va se poursuivre dans le centre-ville de Metz. Des équipements identiques sont en cours d'installation en prévision de leur **mise en service à partir de janvier 2025**. Ce dispositif, qui s'inscrit dans la démarche globale de valorisation des déchets sur le territoire, sera accompagné d'une sensibilisation au tri des déchets alimentaires et par la distribution gratuite de bioeaux par l'Eurométropole de Metz.

Les déchets alimentaires représentent aujourd'hui **un tiers des ordures ménagères des foyers**. Si ces déchets sont déjà valorisés grâce au réseau de chaleur, l'installation de bornes spécifiques pour la collecte des déchets alimentaires permettra de les utiliser différemment, soit en compost pour permettre de fertiliser et enrichir les sols, soit en énergie renouvelable (électricité ou biogaz).

Un bilan sera réalisé afin de définir les modalités de prise en charge des biodéchets sur l'ensemble du territoire.

Cette nouvelle collecte s'adresse aux ménages ne disposant pas de solution de compostage à domicile (composteur individuel, collectif ou lombricomposteur). Pour rappel, les habitants qui le souhaitent peuvent demander gratuitement un composteur individuel ou un accompagnement pour un projet de compostage collectif en pied d'immeuble ou en espace public en se connectant sur le site internet de l'Eurométropole.

CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz

Léonie HAYDONT | Attachée de Presse
03 87 34 58 20 | 06 08 08 21 41 | lhaydont@mairie-metz.fr